

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 7 mars 2017, à 19h30, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Claude Pothier	Maire
Madame Patricia Larose	Conseillère
Madame Lucette Berger	Conseillère
Monsieur Yannick Joyal	Conseiller
Monsieur Dany Poirier	Conseiller
Monsieur Richard Paquette	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, maire.

Est absent :

Monsieur Gilbert Laroche	Conseiller
--------------------------	------------

Est aussi présent : Monsieur Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1. Séance ordinaire du 7 février 2017
 - 4.2. Séance extraordinaire du 20 février 2017
5. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
 - 5.1. Certificat de disponibilité de crédit
 - 5.2. Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
6. **Administration générale**
 - 6.1. Législation
 - 6.1.1. Règlement numéro 389-2017 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation applicable à des secteurs particuliers (congé de taxes) pour des bâtiments commerciaux et industriels - Adoption
 - 6.1.2. Règlement numéro 390-2017 accordant un crédit de taxes pour favoriser la durabilité et l'éco-efficacité des bâtiments
 - 6.1.2.1. Rédaction du règlement - Mandat
 - 6.1.2.2. Avis de motion
 - 6.1.3. Règlement décrétant la contribution à des travaux d'asphaltage d'accotements d'une partie de la route 223 et autorisant un emprunt pour payer le coût de ces travaux
 - 6.1.3.1. Rédaction du règlement - Mandat
 - 6.1.3.2. Adoption
 - 6.2. Gestion financière
 - 6.2.1. Besoins techniques - Autorisation
 - 6.2.2. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Inscription
 - 6.3. Gestion du personnel
 - 6.3.1. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) - Inscription

- 6.3.2. Fin de période d'essai et confirmation - Poste de pompier
- 6.3.3. Démission - Pompier

7. Loisirs, culture et famille

- 7.1. Inspection des infrastructures (parcs Raymond-Perron et du Chêne-Blanc) - Loisir et Sport Montérégie - Autorisation de paiement
- 7.2. Carrefour Action municipale et famille - Renouvellement d'adhésion
- 7.3. Fonds réservés pour divers cours

8. Aménagement, urbanisme et développements

- 8.1. Concours «Embellissement horticole» - Autorisation
- 8.2. Mesurage des quantités de substances sortant des carrières et sablières - Renouvellement de contrat
- 8.3. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 3732983 (Ruisseau-Laprade)
- 8.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale du Vieux-Clocher - Approbation d'un modèle d'habitation
- 8.5. Règlement numéro 219-2016 constituant le plan d'urbanisme révisé - Avis de motion
- 8.6. Règlement d'urbanisme numéro 220-2016 - Avis de motion

9. Transport

- 9.1. Travaux de rapiéçage manuel d'asphalte - Octroi de contrat

10. Hygiène du milieu

11. Sécurité publique

- 11.1. Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie - Ville de Sorel-Tracy

12. Demandes diverses

- 12.1. Demande de don - Fondation CHU Sainte-Justine
- 12.2. Demande d'appui de la Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague - Amendement au Code municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
- 12.3. Demande du Club optimiste Saint-Roch-de-Richelieu 2003 inc. - Collectes de fonds
- 12.4. Demande de prêt du centre communautaire Chapdelaine - Club FADOQ de Saint-Roch-de-Richelieu

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Octroi de contrat de location pour un camion pompe-citerne incendie - Entérinement
- 13.2. Convention collective entre la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Roch-de-Richelieu - Mandat pour services professionnels juridiques
- 13.3. Réparation d'un moteur de pompe - Station de pompage de la rue Saint-Pierre - Octrois de contrats
- 13.4. Demande d'aide financière - Curling pour les enfants de Sorel-Tracy - Collecte de fonds pour hôpitaux pédiatriques de Montréal
- 13.5. Regroupement des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) compris dans la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.)

14. Correspondance

15. Période de questions

16. Levée de la séance

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-03-098

Il est proposé par Lucette Berger, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points 13.1 à 13.5 à Affaires nouvelles, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-03-099

4.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Dany Poirier et résolu:

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-100

4.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2017;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

5.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2017 sont projetées.

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

5.2. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

2017-03-101

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises lors de la séance ordinaire du 7 février 2017;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Yannick Joyal et résolu:

- d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2017 totalisant la somme de 121 917,41 \$.
- d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2017 et d'autoriser le paiement pour une somme de 50 198,70 \$.

Les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient au long reproduites.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. LÉGISLATION

6.1.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2017 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION APPLICABLE À DES SECTEURS PARTICULIERS (CONGÉ DE TAXES) POUR DES BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS - ADOPTION

Sujet reporté.

6.1.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2017 ACCORDANT UN CRÉDIT DE TAXES POUR FAVORISER LA DURABILITÉ ET L'ÉCO-EFFICACITÉ DES BÂTIMENTS

2017-03-102

6.1.2.1. RÉDACTION DU RÈGLEMENT - MANDAT

Il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- de mandater la firme Monty Sylvestre pour rédiger le règlement accordant un crédit de taxes pour favoriser la durabilité et l'éco-efficacité des bâtiments au taux horaire de 180 \$ jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1000 \$ plus les frais, taxes et déboursés applicables, le tout conformément à l'offre de services du 20 février 2017.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 4
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

6.1.2.2. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Richard Paquette qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 390-2017 accordant un crédit de taxes pour favoriser la durabilité et l'éco-efficacité des bâtiments.

6.1.3. RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CONTRIBUTION À DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'ACCOTEMENTS D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 223 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR PAYER LE COÛT DE CES TRAVAUX

Sujet reporté.

6.1.3.1. RÉDACTION DU RÈGLEMENT - MANDAT

Sujet reporté

6.1.3.2. ADOPTION

Sujet reporté

6.2. GESTION FINANCIÈRE

2017-03-103

6.2.1. BESOINS TECHNIQUES - AUTORISATION

Considérant le rapport administratif et la recommandation du 14 février 2017 de Mme Ali Durocher, responsable des loisirs, événements culturels et communautaires, relativement aux besoins techniques divers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Dany Poirier et résolu:

- d'autoriser Mme Ali Durocher, responsable des loisirs, événements culturels et communautaires, à dépenser les sommes nécessaires pour les divers besoins techniques du service des loisirs, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 1 200 \$, taxes incluses, après avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la direction générale.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 4
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

2017-03-104

6.2.2. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - INSCRIPTION

Il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Lucette Berger et résolu:

- d'autoriser deux (2) élus ainsi que le directeur général à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017;
- d'autoriser les frais d'inscription ainsi que les autres frais encourus conformément aux règlements numéro 267-96 et 281-98.

Mme Patricia Larose, conseillère, demande le vote :

Pour : 4
Contre : 1

Mme Patricia Larose demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

6.3. GESTION DU PERSONNEL

2017-03-105

6.3.1. CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) - INSCRIPTION

Il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'autoriser le directeur du service de sécurité incendie, M. Michel Clément, à assister au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 20 au 23 mai 2017, à Québec;
- d'autoriser les frais d'inscription, plus les taxes applicables, ainsi que les autres frais encourus conformément aux règlements numéro 267-96 et 281-98, conformément aux sommes prévues au budget à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-106

6.3.2. FIN DE PÉRIODE D'ESSAI ET CONFIRMATION - POSTE DE POMPIER

Considérant la résolution numéro 2016-02-052;

Considérant la fin de la période d'essai de M. Martin Thibault, pompier du service de sécurité incendie;

Considérant le rapport administratif et la recommandation de M. Michel Clément, directeur du service de sécurité incendie à l'effet que M. Thibault satisfait aux exigences du poste de pompier dudit service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Lucette Berger et résolu:

- de confirmer M. Martin Thibault au poste de pompier du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-107

6.3.3. DÉMISSION - POMPIER

Considérant l'avis de démission de M. Benoit Bruneau, pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, en date du 21 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Dany Poirier et résolu:

- de prendre acte de la démission de M. Benoit Bruneau comme pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;
- de procéder de façon permanente et définitive à la fermeture de son dossier, conformément à la convention collective 2014-2016 entre la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Roch-de-Richelieu;
- de remercier l'employé pour ses années de service au sein de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

2017-03-108 7.1. INSPECTION DES INFRASTRUCTURES (PARCS RAYMOND-PERRON ET DU CHÊNE-BLANC) - LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE - AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'autoriser le paiement d'un montant de 346,13 \$ à Loisir et Sport Montérégie correspondant au solde de la facture 14302 pour les inspections à la norme CAN/CSA - Z614 des modules des jeux des parcs Raymond-Perron et du Chêne-Blanc, selon les sommes prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-109 7.2. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE - RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Considérant que le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est un organisme qui assure la promotion des questions relatives à la famille, aux aînés et aux municipalités auprès des instances gouvernementales ;

Considérant que la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu bénéficie d'un rabais de 50 % du tarif régulier d'adhésion étant donné que la MRC de Pierre-De Saurel est déjà membre du Carrefour action municipale et famille ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- De renouveler l'adhésion de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2017 au montant de 37,50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

7.3. FONDS RÉSERVÉS POUR DIVERS COURS

Sujet reporté.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENTS

2017-03-110 8.1. CONCOURS «EMBELLISSMENT HORTICOLE» - AUTORISATION

Considérant le renouvellement de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu au programme des Fleurons du Québec pour les années 2016, 2017 et 2018;

Considérant que la municipalité a reçu un troisième fleuron cette année et désire encourager et soutenir les efforts d'embellissement paysager déployés par les citoyens, les commerçants et les organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- d'autoriser Mme Ali Durocher, responsable des loisirs, événements culturels et communautaires et responsable des fleurons de la municipalité, à organiser un concours «Embellissement horticole» sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;
- d'autoriser la remise de prix d'une valeur totale de 1 000 \$ aux participants;
- que le comité vert établisse les règles et modalités du concours et s'implique dans le processus de sélection;

- que Mme Anne Laplante, responsable des aménagements paysagers, participe de façon bénévole et volontaire à tout le processus du concours.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-111

8.2. MESURAGE DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES SORTANT DES CARRIÈRES ET SABLIERES - RENOUELEMENT DE CONTRAT

Considérant la résolution numéro 2016-03-090 par laquelle la municipalité renouvelait, pour un an, son contrat avec la firme Promotek pour le système de compilation des sorties de camions des carrières et sablières situées sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'article 1 du Cahier des charges prévoit expressément que la municipalité dispose d'une « (...) possibilité de renouvellement annuel pour trois (3) années subséquentes, selon le choix du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, renouvellement confirmé par un préavis de trois (3) mois précédant ledit renouvellement. »;

Considérant la possibilité de renouvellement d'année en année jusqu'au printemps 2018 et ce, selon la soumission de février 2013;

Considérant que la municipalité désire confirmer à la firme Promotek le renouvellement pour une période d'un an supplémentaire couvrant la période 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- QUE le conseil autorise le renouvellement, pour une (1) année, à compter du 13 mai 2017 jusqu'au 12 mai 2018 aux conditions prévues à la soumission de Promotek de février 2013.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 4
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

2017-03-112

8.3. DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOT 3732983 (RUISSEAU-LAPRADE)

Considérant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au lot numéro 3732983, sur le rang du Ruisseau-Laprade;

Considérant que le propriétaire du terrain visé par la demande désire rendre une parcelle de terrain au demandeur puisque sa superficie est trop petite pour y faire de l'agriculture;

Considérant que le demandeur pourrait annexer ladite parcelle de terrain à sa propriété principale;

Considérant que cette demande ne contrevient pas aux règlements de la municipalité;

Considérant que des espaces appropriés sont disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- Que la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu appuie la demande présentée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au lot 3732983, situé sur le rang du Ruisseau-Laprade.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-113

8.4. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DU VIEUX-CLOCHER - APPROBATION D'UN MODÈLE D'HABITATION

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande d'approbation d'un modèle d'habitation présentée par Groupe Lasselle Construction et Développement relativement au plan d'implantation et d'intégration architecturale du Vieux-Clocher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- D'approuver le modèle de résidence suivant :
 - o Unité d'habitation jumelée Le Nathan en date du 20 février 2017

présenté par Groupe Lasselle Construction et Développement dans le cadre du projet de développement résidentiel du Vieux-Clocher, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 360-2013 sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale du Vieux-Clocher.

Adoptée à l'unanimité

8.5. RÈGLEMENT NUMÉRO 219-2016 CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ - AVIS DE MOTION

Sujet reporté.

8.6. RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 220-2016 - AVIS DE MOTION

Sujet reporté.

9. TRANSPORT

2017-03-114

9.1. TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL D'ASPHALTE - OCTROI DE CONTRAT

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé par la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de six (6) entreprises pour des travaux de rapiéçage manuel d'asphalte;

Considérant que 5 entrepreneurs ont déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Dany Poirier et résolu:

- d'octroyer à Pavage 132 / 9254-8965, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de rapiéçage manuel d'asphalte, dont la soumission est au montant de 232,00 \$/tonne métrique, plus les taxes applicables, pour des travaux n'excédant pas 45 000 \$, taxes incluses;
- que lesdits travaux seront effectués aux endroits recommandés par M. Steve Bussièrès, responsable des travaux publics et des parcs;
- de reconnaître que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ce projet tiennent lieu de contrat entre les parties;

- d'approprier les crédits nécessaires provenant des revenus reportés Carrières et sablières pour pourvoir au paiement desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2017-03-115

11.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE RELATIVE AUX ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - VILLE DE SOREL-TRACY

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy dispose, au sein de son service de sécurité incendie, d'équipes spécialisées pour l'assistance des personnes en danger et des équipements appropriés pour une intervention sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent conclure une entente d'entraide relative aux interventions de ces équipes spécialisées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal de la présente entente est de rendre disponibles, à coûts déterminés, les équipements spécialisés que la Ville de Sorel-Tracy a en sa possession;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :
 - approuve le protocole d'entente intermunicipale d'entraide relatif aux équipes spécialisées du service de sécurité incendie entre la Ville de Sorel-Tracy et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu pour les interventions spécialisées suivantes :
 - Sauvetage en hauteur et espace clos;
 - Intervention impliquant des matières dangereuses;
 - Sauvetage nautique en eaux vives;
 - Sauvetage nautique sur glace;
 - autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

12. DEMANDES DIVERSES

2017-03-116

12.1. DEMANDE DE DON - FONDATION CHU SAINTE-JUSTINE

Considérant la correspondance du 27 janvier 2017 par laquelle la Fondation CHU Sainte-Justine invite la municipalité à faire un don pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Yannick Joyal et résolu:

- de verser un montant de 100 \$ à la Fondation CHU Sainte-Justine pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-117 12.2. DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE - AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'appuyer la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et auprès des diverses organisations pour l'amendement au Code municipal ou toute autre loi afin de permettre aux élus de participer aux séances extraordinaires par des moyens électroniques.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-118 12.3. DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU 2003 INC. - COLLECTES DE FONDS

Considérant une demande du Club Optimiste St-Roch-de-Richelieu 2003 inc. afin de permettre aux bénévoles du Club d'effectuer deux collectes de fonds de type «barrage routier» à l'intersection des rues Sainte-Marie et Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'autoriser le Club optimiste St-Roch-de-Richelieu 2003 inc. à effectuer leur activité de collectes de fonds les 20 mai 2017 et 2 septembre 2017, de 9 h à 16 h, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires et au respect des lois et règlements en vigueur;
- de transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-119 12.4. DEMANDE DE PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CHAPDELAINE - CLUB FADOQ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Considérant une demande du Club de FADOQ de Saint-Roch-de-Richelieu pour utiliser le centre communautaire Chapdelaine gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucette Berger, appuyé par Yannick Joyal et résolu:

- D'autoriser le Club de FADOQ de Saint-Roch-de-Richelieu à utiliser gratuitement le Centre communautaire Chapdelaine pour les réunions du conseil d'administration de l'organisme, les 13 mars 2017, 10 avril 2017 et 22 mai 2017, de midi à 15 heures, conditionnellement à ce qu'une preuve d'assurances responsabilité soit fournie à la municipalité dans le cadre desdites activités et au respect de la politique de réservation du centre communautaire Chapdelaine.

Adoptée à l'unanimité

13. AFFAIRES NOUVELLES

2017-03-120 13.1. OCTROI DE CONTRAT DE LOCATION POUR UN CAMION POMPE-CITERNE INCENDIE - ENTÉRINEMENT

Considérant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie à l'effet que le service de sécurité incendie doit disposer d'un véhicule camion-citerne conforme à la norme ULC S-515 Standard for Automobile Fire Fighting Apparatus qui spécifie,

entre autres, les exigences rattachées au processus d'homologation et aux essais annuels;

Considérant que le schéma de couverture de risque en sécurité incendie indique que le service de sécurité incendie doit disposer d'un camion-citerne dans les secteurs où il n'y a pas de réseau de distribution d'eau ou lorsque celui-ci ne peut offrir un débit suffisant;

Considérant que suite à l'inspection du véhicule camion-citerne incendie effectuée à la fin février 2017, il s'est avéré qu'aucune pièce n'est disponible pour la réparation dudit véhicule afin de le rendre conforme aux normes à cause de l'année du camion-citerne et à sa provenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'entériner l'octroi de contrat de location pour un camion pompe-citerne incendie auprès de Techno-Feu inc. au montant de 2 800 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour une période indéterminée;
- d'ajouter la protection assurances audit véhicule conformément à l'article 3 dudit contrat de location.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-121

13.2. CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU - MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES

Considérant le nouveau projet de loi 110 concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Poirier, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- de mandater la firme Monty Sylvestre pour assister le comité de négociation patronale dans le cadre du renouvellement de la convention collective entre la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Saint-Roch-de-Richelieu, conformément à l'offre de services du 7 mars 2017.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 4
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

2017-03-122

13.3. RÉPARATION D'UN MOTEUR DE POMPE - STATION DE POMPAGE DE LA RUE SAINT-PIERRE - OCTROIS DE CONTRATS

Il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- d'octroyer un contrat à Global électro-mécanique inc. pour la réparation d'un moteur de pompe à la station de pompage située sur la rue Saint-Pierre, au montant de 6 903 \$, plus les taxes, conformément à la soumission numéro 2195R en date du 7 mars 2017;
- d'octroyer un contrat à Les installations électriques Relais inc. pour les branchements électriques nécessaires au fonctionnement de l'équipement;

- d'affecter les dépenses reliées auxdits travaux au poste budgétaire numéro 415-521.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 4
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

2017-03-123

13.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CURLING POUR LES ENFANTS DE SOREL-TRACY - COLLECTE DE FONDS POUR HÔPITAUX PÉDIATRIQUES DE MONTRÉAL

Considérant la correspondance du 27 février 2017 par laquelle l'organisme Curling pour les enfants de Sorel-Tracy demande une contribution financière à la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu dans le cadre d'une collecte de fonds pour les deux hôpitaux pédiatriques CHU Sainte-Justine et Hôpital de Montréal pour enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Joyal, appuyé par Richard Paquette et résolu:

- De verser un montant de 100,00 \$ à l'organisme Curling pour les enfants de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-124

13.5. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (O.M.H.) COMPRIS DANS LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL (M.R.C.)

CONSIDÉRANT l'adoption en 2016, par l'Assemblée nationale, de la loi 83 modifiant la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* lui permettant, entre autres, de constituer un Office régional d'habitation sur le territoire de toute Municipalité régionale de comté (M.R.C.), qu'il désigne et/ou un Office municipal issu de la fusion d'Offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation de la région de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) souhaitent proposer une forme de regroupement qui leur ressemblent, plutôt qu'une association forcée et imposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre qui a eu lieu le 28 février 2017, où tous les représentants des Offices municipaux d'habitation (O.M.H.) de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (M.R.C.) étaient présents, il fut suggéré de se regrouper sous l'appellation « d'Office régional d'habitation Pierre-De Saurel »;

CONSIDÉRANT que lors de cette même rencontre, il fut également suggéré de former un comité de transition et de concertation provisoire ayant un mandat d'une année afin d'établir les bases de ce nouvel « Office d'habitation » à caractère régional;

CONSIDÉRANT que le travail de ce comité de transition et de concertation provisoire, pour la mise en place de cette nouvelle structure régionale devra se faire dans le respect de chacune des communautés participantes quant à leurs « us et coutumes » en ce qui concerne : le personnel, les locataires présents et à venir, l'entretien des bâtiments (selon la politique déjà en place), le maintien du budget à fournir par la municipalité (équivalent du 10% et ceci, en chiffre absolu) et d'éviter la création d'une super structure de gestion créant des augmentations du coût d'exploitation;

CONSIDÉRANT que les élus (es) de chacune de nos municipalités doivent se prononcer, par résolution, officialisant cette démarche régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Larose, appuyé par Lucette Berger et résolu:

- QUE par la présente, la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu adhère officiellement à cette démarche et mandate M. Richard Paquette, conseiller, et son substitut, Mme Nicole Duhamel, directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-de-Richelieu, pour siéger sur le comité de transition et de concertation.
- QUE le mandat du comité de transition et de concertation provisoire débute son travail en étudiant un modèle déjà mis en place dans une Municipalité régionale de comté (M.R.C.) situé à proximité de la nôtre, pour étude et recommandation.
- QUE le représentant de la municipalité siégeant sur le comité de transition et de concertation respecte, dans son travail, les vœux exprimés au 5^{ième} considérant de la présente résolution.

M. Yannick Joyal, conseiller, demande le vote :

Pour : 4
Contre : 1

M. Yannick Joyal demande à ce que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la majorité

14. CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose la correspondance suivante :

- MRC de Pierre-De Saurel - Règlement 258-17 décrétant les quotes-parts et les actes de répartition de l'année 2016 pour les travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC;
- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Confirmation de la part de la ristourne pour la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu : 6 132 \$
- Club optimiste Saint-Roch-de-Richelieu 2003 inc. - Remerciements pour le don de 200 \$;
- Route des Arts et Saveurs du Richelieu - Remerciements pour contribution financière de 500 \$;
- Fondation Hôtel-Dieu de Sorel - Remerciements pour don de 150 \$;
- Commission scolaire de Sorel-Tracy : relevé officiel de la répartition et destination des immeubles.

M. Dany Poirier quitte la séance à ce moment-ci.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

2017-03-125

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Richard Paquette, appuyé par Patricia Larose et résolu:

- que la séance soit levée à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Claude Pothier
Maire

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

En vertu du 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, CLAUDE POTHIER, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Claude Pothier, maire